Cniel
Centre national interprofessionnel de l'économie laitière

AVENANT A L'ACCORD INTERPROFESSIONNEL NATIONAL
Relatif au paiement du lait de vache en fonction de sa composition et de sa qualité

Etant rappelé :

Le Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière (CNIEL) a adopté, le 11 mai 2016, l'accord interprofessionnel national relatif au paiement du lait de vache en fonction de sa composition et de sa qualité (ci-après « Accord »), lequel a été étendu par arrêté en date du 16 septembre 2016.

Aux termes de l'article 7 de cet Accord, les appareils d'analyse utilisables pour les méthodes d'analyse instrumentales mentionnés à l'article 6 de l'Accord sont définis à l'annexe IV de l'Accord.

Le CNIEL a été saisi d'une demande d'évaluation de deux nouveaux appareils d'analyse : le Milkoscan 7RM (FOSS) et le Lactoscope (DELTA INSTRUMENTS).

Au vu des résultats obtenus lors du processus d'évaluation, le CNIEL entend autoriser l'utilisation de ces appareils dans le cadre du paiement du lait.

Il est ainsi convenu :

Article 1 – Modification de l'annexe IV de l'Accord

La liste des appareils d'analyses utilisables pour la détermination de la composition et de la qualité du lait en vue de son paiement figurant à l'annexe IV de l'Accord, est complétée comme suit :

FABRICANT OU DISTRIBUTEUR	DÉSIGNATION DE L'APPAREIL	PARAMÈTRE ANALYSÉ (critère)	PRINCIPE DE MESURE	DATE DE VALIDATION
DELTA INSTRUMENTS	LACTOSCOPE	Teneur en matière grasse	Spectrométrie	21/06/2016
DELTA INSTRUMENTS	LACTOSCOPE	Teneur en matière protéique	Spectrométrie	21/06/2016
DELTA INSTRUMENTS	LACTOSCOPE	Point de congélation	Conductimétrie	25/09/2017
FOSS France SAS	MILKOSCAN 7RM	Teneur en matière grasse	Spectrométrie	27/06/2017
FOSS France SAS	MILKOSCAN 7RM	Teneur en matière protéique	Spectrométrie	27/06/2017
FOSS France SAS	MILKOSCAN 7RM	Point de congélation	Conductimétrie	27/06/2017
FOSS France SAS	MILKOSCAN 7RM	Indice de lipolyse	Spectrométrie	27/06/2017

Article 2 – Durée

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature et prendra fin à l'issue de la durée de validité de l'Accord, soit le 11 mai 2019.

Fait à Paris, le 26 septembre 2017

Pour le collège Production laitière	Pour le collège Coopératives laitières	Pour le collège Industries laitières
Thierry ROQUEFEUIL	Dominique CHARGE	Olivier PICOT